



## Pb mobil home bail de 15 ans

Par **basilic2512\_old**, le **08/06/2007** à **23:45**

Mes parents ont acheté un mobil home il y a deux ans sur un camping qui a été revendu depuis.

La société qui a racheté le camping leur propose soit de revendre le mobil home (à de très mauvaises conditions) soit payer un bail de location de 15 ans mais rien ne leur assure qu'une fois l'argent empoché, la société entretiendra le camping ou déposera le bilan.

Comment peuvent-ils se défendre?

Merci d'avance !

Par **Jurigaby**, le **08/06/2007** à **23:57**

Bonjour.

A priori, je ne vois rien là dedans qui soit illégal.

Dès lors, je vous conseille de vous soumettre aux exigences du contrat, sauf la possibilité pour vous de déplacer le mobil home dans un autre camping.